Enfance sans barreaux

Revue de presse - Site internet du BICE et chroniques radio sur RCF

Juillet 2018 - septembre 2021



Articles d'actualité

6 août 2018 - Santé des mineurs incarcérés : le BICE sonne l'alerte https://bice.org/fr/sante-des-mineurs-incarceres-le-bice-sonne-lalerte/

17 août 2018 - Protéger les mineurs détenus en Colombie https://bice.org/fr/proteger-les-mineurs-detenus-en-colombie/

3 septembre 2018 - Aux côtés des enfants en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire https://bice.org/fr/aux-cotes-des-enfants-en-conflit-avec-la-loi-en-cote-d-ivoire/

7 décembre 2018 - Améliorer la justice juvénile en Colombie https://bice.org/fr/ameliorer-la-justice-juvenile-en-colombie/

4 octobre 2019 - BNCE-RDC : « Des conditions de détention déplorables » https://bice.org/fr/bnce-rdc-conditions-detention/

7 octobre 2019 - Une mobilisation internationale requise pour libérer les enfants détenus https://bice.org/fr/une-mobilisation-internationale-requise-pour-liberer-les-enfants-detenus/

18 octobre 2019 - Partage d'expériences autour de la justice réparatrice https://bice.org/fr/partage-dexperiences-autour-de-la-justice-reparatrice/

1 novembre 2019 - Le sport, un outil pédagogique de résilience https://bice.org/fr/le-sport-un-outil-pedagogique-de-resilience/

10 décembre 2019 - Côte d'Ivoire : Les enfants privés de liberté https://bice.org/fr/cote-divoire-les-enfants-prives-de-liberte/

19 décembre 2019 - Côte d'Ivoire – Favoriser la justice réparatrice https://bice.org/fr/cote-divoire-favoriser-la-justice-reparatrice/

15 janvier 2020 - Des plaidoyers en faveur d'une justice réparatrice https://bice.org/fr/des-plaidoyers-en-faveur-dune-justice-reparatrice/ 6 avril 2020 - Formation Résilience et justice réparatrice https://bice.org/fr/formation-resilience-et-justice-reparatrice/

30 juin 2020 – Justice pour enfants : progrès législatifs et défis en Côte d'Ivoire https://bice.org/fr/justice-pour-enfants-progres-legislatifs-et-defis-en-cote-divoire/

30 septembre 2020 - Un projet du BNCE-RDC sur les enfants en conflit avec la loi adopté en Conseil des ministres en RDC

https://bice.org/fr/un-projet-du-bnce-rdc-sur-le-sort-des-enfants-en-conflit-avec-la-loi-adopte-en-conseil-des-ministres-en-rdc/

14 octobre 2020 - Le BICE relève l'absence d'une assistance juridique dans plusieurs pays https://bice.org/fr/le-bice-releve-labsence-dune-assistance-juridique-dans-plusieurs-pays/

4 novembre 2020 - Enfants détenus en Côte d'Ivoire en temps de Covid-19 : quelles solutions ? https://bice.org/fr/enfants-detenus-en-cote-divoire-en-temps-de-covid-19-quelles-solutions/

8 janvier 2021 - Sofia : « Je ne souhaite à aucun enfant ce que j'ai vécu » https://bice.org/fr/sofia-je-ne-souhaite-a-aucun-enfant-ce-que-jai-vecu/

3 février 2021 - Un projet innovant de réinsertion pour les adolescents en conflit avec la loi https://bice.org/fr/un-projet-innovant-de-reinsertion-pour-les-adolescents-en-conflit-avec-la-loi/

25 février 2021 - L'art des marionnettes : une expérience enrichissante pour les enfants en conflit avec la loi

https://bice.org/fr/lart-des-marionnettes-une-experience-enrichissante-pour-les-enfants-en-conflit-avec-la-loi/

28 mars 2021 - 46e session du Conseil des droits l'homme : intervention sur le Guatemala https://bice.org/fr/46e-session-du-conseil-des-droits-lhomme-intervention-sur-le-guatemala/

Chroniques radio diffusées sur RCF

09/10/2020 "L'accompagnement des enfants en conflit avec la loi"

30/10/2020 "Sofia, victime de violence"

19/02/2021 Une alternative à la prison en Colombie

https://bice.org/fr

Santé des mineurs incarcérés : le BICE sonne l'alerte

Date: 6 août 2018



Le « droit de jouir du meilleur état de santé possible qu'il soit physique ou mental » (article 24, 25 et 37 de la <u>CDE</u>), constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, y compris des enfants privés de liberté. Pourtant, dans de nombreux pays, les conditions de détention, loin de préserver la santé des mineurs incarcérés, sont sources d'altérations et de pathologies graves.

La santé des mineurs incarcérés en danger

La santé des mineurs incarcérés est fréquemment mise en danger par les conditions de vie déplorables sur les lieux de détention. Les enfants incarcérés ne bénéficient ni de repas équilibrés ni d'un accès suffisant à l'eau potable. Quant à l'air au sein des cellules, il est souvent rare et putride.

Ces enfants risquent par ailleurs d'être exposés aux pires violences de la part du personnel pénitentiaire. Abus sexuels et violences physiques à leur encontre sont fréquentes. L'utilisation de contraintes physiques et chimiques, le recours à des traitements médicaux forcés ou l'isolement en cellule sont encore des mesures trop souvent acceptées au sein des établissements pénitentiaires. Ces violences et humiliations généralisées ne peuvent que mettre en péril l'intégrité et la santé physique, mais aussi mentale, de ces enfants déjà fragilisés. Elles les entraînent vers le désespoir, la dépression et parfois jusqu'au suicide.

Un appel à une justice plus humaine et réparatrice

C'est donc un cri d'urgence qu'ont lancé le BICE et ses partenaire s pour un engagement mondial en faveur de l'abolition des prisons pour enfants, la mise en place d'institutions de soins adaptées et l'intensification des investissements dans les services communautaires.

Une étude mondiale sur les enfants privés de liberté, menée à l'initiative des Nations unies par le Prof. Manfred Nowak, expert indépendant, est actuellement en cours. Elle offre une occasion

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

unique de répondre à cet appel.

Des voix de plus en plus nombreuses s'accordent aujourd'hui à reconnaitre que la détention des enfants ne devrait être envisagée que comme mesure de dernier recours.

Les recommandations du Comité des droits de l'enfant, les études et rapports d'experts de l'ONU, d'universitaires et d'ONG, les résolutions du Conseil des droits de l'homme vont toutes dans ce sens. Quant à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), elle stipule clairement que le droit fondamental de l'enfant aux soins et à la protection ne peut jamais être réalisé au sein d'établissements pénitentiaires.

Néanmoins, la tendance mondiale est plus à une justice répressive que restaurative pour les mineurs. Les actions ne suivent pas les mots et la réalité reste bien éloignée des résolutions.

https://bice.org/fr

Protéger les mineurs détenus en Colombie

Date: 17 août 2018



En Colombie, le Code de l'enfance et de l'adolescence se base sur l'approche d'une justice réparatrice conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE). Afin de renforcer cette démarche, le gouvernement a adopté plusieurs décrets qui contribuent à améliorer les conditions de vie des mineurs détenus en Colombie (Acte n°1760 du 6 juillet 2015 sur la Rationalisation de la détention). Il a aussi créé un Fond National pour la santé des personnes privées de leur liberté.

Un code de l'enfance et de l'adolescence insuffisamment appliqué

Malgré ces évolutions positives, de nombreuses difficultés subsistent dans l'application effective du Code de l'enfance et de l'adolescence. Le nombre de mineurs détenus en Colombie reste trop important. Le recours à la détention demeure excessif alors que cette mesure ne devrait s'appliquer pour les mineurs qu'en dernier ressort et pour une durée la plus brève possible (art.37 CDE).

Le rapport provisoire du Groupe de travail sur l'EPU pour la Colombie exhorte le pays à poursuivre ses efforts et à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour protéger les droits de tous les enfants, y compris ceux en conflit avec la loi. La diminution de la population carcérale permettrait en effet, d'améliorer les conditions de vie des mineurs détenus en Colombie. Ces derniers seraient ainsi moins soumis, comme c'est encore trop souvent le cas, à des traitements dégradants et des violences tant physiques que psychiques.

Les recommandations du BICE pour les mineurs détenus en Colombie

Dans sa communication écrite d'avril, le BICE propose avec son partenaire colombien,

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

les <u>Tertiaires Capucins</u>, une série de recommandations préliminaires en vue de la 30ème session de l'Examen Périodique Universel. Parmi celles-ci, une dizaine se retrouvent dans le rapport provisoire du Groupe de travail sur l'EPU pour la Colombie :

- allouer les ressources nécessaires afin d'assurer des services médicaux réguliers aux mineurs détenus en Colombie ;
- sensibiliser au recours excessif à la détention, notamment dans le cadre de la détention préventive ;
- promouvoir des mesures alternatives à la détention ;
- assurer la séparation effective entre mineurs et adultes dans les cellules ;
- ratifier les Protocoles facultatifs à la CDE, dont ceux se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Pour en savoir plus

- Rapport provisoire du Groupe de travail sur l'EPU pour la Colombie
- Recommandations préliminaires sur l'administration de la justice juvénile en vue de la 30ème session de l'EPU

https://bice.org/fr

Aux côtés des enfants en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire

Date: 3 septembre 2018



La situation des enfants en conflit avec la loi (ECL) en Côte d'Ivoire reste des plus critiques. Ces enfants peuvent être détenus hors du cadre légal du pays, avec des adultes, et privés des soins et de l'alimentation de base. Souvent en rupture avec leur famille, ils ne bénéficient d'aucun soutien affectif ni d'aucune aide à la réinsertion.

Soutenir les enfants en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire

Dans le cadre du programme Enfance sans barreaux, le BICE soutient l'ONG Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI). Cette dernière assure une assistance permanente et multidisciplinaire afin d'humaniser, autant que possible les conditions de détention de ces enfants, mais également de leur donner une chance de reconstruire leur vie. Un appui alimentaire, sanitaire et médical est ainsi assuré à la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et au Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan. 245 mineurs en conflit avec la loi au COM et 264 à la BPM ont ainsi pu en bénéficier en 2017.

Aux besoins vitaux, s'ajoute la nécessité de soutenir affectivement et psychologiquement ces jeunes en situation de grande vulnérabilité. Avec le support de psychologues locaux, DDE-CI a ainsi mis en place différentes mesures d'accompagnement adaptées aux situations spécifiques de chaque enfant. L'objectif est de mieux connaitre l'enfant, de l'aider à comprendre les dommages causés, et enfin de l'inciter à renouer avec sa famille et à construire un projet de vie.

Un appui psychologique pour chaque enfant

Le travail ici est double : d'une part avec l'enfant infracteur et d'autre part avec ses parents. En renouant les liens familiaux, l'enfant a en effet plus de chance d'être libéré (dans le cadre d'une mesure alternative à la détention) – les parents se portant garants – et de réussir sa réintégration sociale. Cette méthodologie d'intervention promeut une justice restauratrice.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

Lors du travail avec l'enfant, l'écoute active et les entretiens psychologiques sont une première étape indispensable. Il faut d'abord comprendre l'enfant, son histoire, sa personnalité, et gagner sa confiance pour pouvoir ensuite l'aider. Différents outils (counseling, thérapies cognitives, psychoéducation, aide à l'élaboration du projet de vie) peuvent alors prendre le relais en fonction des besoins identifiés. En 2017, DDE-Cl a, de plus, instauré deux groupes de paroles de jeunes. Trois anciens ECL sont venus témoigner auprès de 70 mineurs en détention de leur nouvelle vie, sur le principe de la « contagion positive ».

Au total, 457 mineurs en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire ont reçu un appui psychosocial de DDE-CI sur la période.

La mission auprès des parents débute, elle, bien souvent par un travail de recherche de localisation, de l'ordre de « l'aiguille dans la botte de foin ». Les enfants se sont depuis longtemps éloignés de leurs proches et ne disposent plus que d'informations très sommaires à leur sujet. Cette tâche, ardue, chronophage et souvent dangereuse porte néanmoins ses fruits. Sur les 86 recherches, 66 ont abouti à la libération de l'enfant. Dans le cas de relations plus conflictuelles, DDE-CI propose aux parents des séances de guidance ou des ateliers de parentalité positives pour renforcer leurs compétences éducatives et faire évoluer leur regard sur leur enfant.

https://bice.org/fr

Améliorer la justice juvénile en Colombie

Date: 7 décembre 2018



Avec <u>l'adoption</u>, en 2006, du Code de l'enfance et de l'adolescence, de grands efforts ont été réalisés pour une justice juvénile en Colombie plus adaptée aux mineurs en conflit avec la loi. Pourtant, ces enfants et ces jeunes restent très vulnérables, notamment parce que le recours à la prison est encore trop fréquent.

La justice juvénile en Colombie met les enfants en danger

Le BICE est convaincu que les méthodes destinées aux adultes vont à l'encontre de la psychologie et des besoins de développement des enfants. L'incarcération ne fait qu'aggraver leur situation et risque d'enliser les enfants et les jeunes dans la délinquance.

C'est d'autant plus vrai dans les prisons où ils sont au contact des adultes incarcérés. En plus des risques immédiats d'agressions et d'instrumentalisation, ils peuvent être repérés, puis intégrés dès leur sortie dans des réseaux de criminalité.

Une justice alternative de proximité à Bogota

Le BICE a lancé en 2012 <u>son programme de justice juvénile réparatrice « Enfance sans barreaux »</u>. Il promeut des alternatives à la prison et des solutions permettant aux enfants et aux jeunes d'intégrer un parcours de réinsertion.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

En Colombie, les cartels de la drogue entretiennent et banalisent la violence. Dans les quartiers les plus pauvres de Bogota, la capitale, les enfants sont particulièrement exposés et peuvent être emportés dans la spirale de la délinquance. Ainsi, dans le quartier de Soacha, à Bogota, <u>les Tertiaires Capucins accompagnent 70 jeunes</u> en conflit avec la loi dans des centres spécialisés de justice réparatrice. Ces initiatives locales permettent de transformer durablement les jeunes dans leur environnement et d'impliquer les familles.

Recommandations pour une justice réparatrice

S'appuyant sur l'exemple du programme pilote des Tertiaires Capucins, le BICE a rappelé ses principales orientations lors de l'adoption, en septembre 2018, du <u>rapport final de l'Examen périodique universel de la Colombie</u> par le Conseil des droits de l'homme.

Le BICE a recommandé de développer la collaboration entre l'Institut colombien de protection de la famille (ICBF, en espagnol), les organismes locaux de protection de l'enfance, les départements et les municipalités. Il a aussi insisté sur la nécessité de privilégier davantage la justice juvénile réparatrice pour se mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Le texte international insiste sur la priorité des mesures alternatives à la détention, comme la réparation et les travaux d'intérêt général. Et, dans les cas où la détention est inévitable, de veiller à séparer strictement les enfants des adultes, d'améliorer les conditions de détention, de favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et aux services de santé. Les formules alternatives constituent le meilleur moyen pour transformer le passage devant la justice en atout plutôt qu'en plaie.

BNCE-RDC: « Des conditions de détention déplorables »

Date: 4 octobre 2019



Quelle est la mission du BNCE-RDC?

Le BNCE-RDC plaide pour les enfants, pour la protection de leurs droits à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai participé à la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU*. Notre volonté est d'assurer la croissance de tous les enfants de République démocratique du Congo dans une perspective chrétienne. Et d'améliorer leurs conditions de vie.

Quelle parole avez-vous portée à Genève ?

Avec le BICE, nous avons dénoncé les mauvaises conditions de détention des enfants en conflit avec la loi. Plus de 250 garçons sont actuellement détenus dans le pavillon 10A qui leur est dédié à Kinshasa. Alors que la capacité maximale est de 70 places. Et l'alimentation est essentiellement fournie par les associations comme le BNCE-RDC. Tout comme les services de santé. Il n'y a pas aujourd'hui, de la part de l'État, de prise en charge et de plans de réinsertion sociale et professionnelle de ces enfants en difficulté, souvent en rupture familiale. Nous avons donc appelé la RDC à prendre sans délai les décrets de la loi du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfant. Notamment ceux portant sur la mise en place d'établissements adaptés aux mineurs : les établissements de garde et d'éducation de l'État (EGEE) et de rééducation de l'État (ERE).

Vous avez également alerté la communauté internationale sur la

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

situation des enfants victimes de kidnapping dans les provinces du Kasaï...

Oui. Le nombre d'enlèvements dans les provinces du Kasaï, qui souffrent d'une grande insécurité, est important. Les trafiquants envoient les enfants kidnappés à Kinshasa ou à Brazzaville afin qu'ils volent et extorquent pour leur compte. Ces mineurs se retrouvent en conflit avec la loi. Lorsqu'ils sont arrêtés, ils sont souvent incapables de donner des indications précises à la justice pour permettre de retrouver leurs parents. Cela rend leur réinsertion très compliquée. L'État doit prendre toutes les mesures nécessaires pour démanteler ce réseau de trafiquants au plus vite.

Outre le plaidoyer, quels sont vos autres champs d'intervention en RDC ?

Dans le cadre du programme « Enfance sans barreaux » soutenus par le BICE, nous menons des actions de sensibilisation à la protection et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Et ce, auprès des agents de police, des gardiens de prison, des éducateurs, des assistantes sociales, des juges pour enfants, des greffiers, etc. Nous intervenons dans les procédures pour que les droits de l'enfant soient respectés. Nous apportons ainsi une assistance juridique et sociale aux enfants en conflit avec la loi. Et nous les accompagnons vers la réinsertion familiale et professionnelle grâce à un soutien psychosocial et l'apprentissage d'un métier dans un centre de formation. Depuis 2017, avec le BICE et Caritas Allemagne, nous avons aidé 150 enfants, filles et garçons, à se réinsérer.

Vous intervenez également dans les provinces du Kasaï auprès des enfants recrutés dans les milices...

On intervient avec l'Unicef pour sortir les enfants de ces groupes armés. Dans cette situation aussi, le soutien psychosocial et l'apprentissage d'un métier jouent un rôle essentiel pour leur réinsertion.

Le BICE a publié récemment un recueil sur les enfants en contact avec la justice en RDC...

C'est un outil pratique pour les acteurs de la justice, mais aussi pour les parents, les tuteurs et les enfants eux-mêmes. Chacun peut y trouver des explications sur ses attributions à l'aune de la loi du 10 janvier 2009 et des standards internationaux en la matière. Le recueil fait aussi ce que la loi n'a pas fait : proposer des cadres de collaboration entre les acteurs. Son objectif ? Encourager des pratiques conformes à la loi qui prônent l'intérêt supérieur de l'enfant et les mesures socio-éducatives plutôt que la privation de liberté. Le BICE prévoit une formation des acteurs concernés pour une meilleure utilisation du recueil. Nous le diffuserons également dans les universités et

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

institutions de formation sociales auprès des étudiants.

Un dernier sujet que vous voudriez aborder?

Nous venons de nous réunir avec des juges pour enfants, des agents de la police judiciaire, des associations et d'autres travailleurs sociaux pour réfléchir à des propositions de réforme de la loi de 2009 sur la protection des enfants. Ces dernières permettraient de combler les lacunes et corriger les incohérences qui empêchent certaines mises en application de la loi. Nos propositions portent sur la protection sociale, administrative, judiciaire de l'enfant. Elles visent à un meilleur accompagnement éducatif, sanitaire, social de tous les enfants, dont les enfants en situation de rue difficiles à aider. Nous espérons que nous serons entendus par les autorités congolaises.

Lors de ces réunions, le BNCE-RDC a souligné l'importance de l'adoption des mesures d'application de la loi de 2009. L'État n'a pas encore mis en place les centres d'accueil et de prise en charge. Ni le Conseil national des enfants. La politique nationale de réforme de la justice 2017-2026 n'est toujours pas dotée de budget. Elle est censée favoriser les mesures socio-éducatives et œuvrer pour la prise en charge des enfants en contact avec la loi et des enfants vulnérables (enfants dits sorciers, en situation de rue, orphelins, en rupture familiale, etc.). Le BICE appuie notamment le BNCE-RDC pour le plaidoyer visant l'adoption des mesures d'application et l'affectation des ressources adéquates à la politique de réforme de la justice.

^{*} du 9 au 27 septembre 2019.

Une mobilisation internationale requise pour libérer les enfants détenus

Date: 7 octobre 2019



Une nouvelle étude mondiale sur les enfants privés de liberté devrait inciter les États membres des <u>Nations Unies</u> à prendre des mesures en vue de réduire considérablement le nombre d'enfants détenus et confinés, a déclaré aujourd'hui une coalition de 170 organisations non gouvernementales.

Manfred Nowak, expert indépendant de l'ONU, présentera l'<u>Étude mondiale de l'ONU sur les enfants privés de liberté</u> à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 8 octobre 2019. Cette étude révèle qu'environ 1,5 million d'enfants sont privés de liberté dans le monde chaque année.

« Souvent détenus illégalement, inutilement »

« Les enfants sont souvent détenus illégalement, inutilement et au détriment de leur santé et de leur avenir », a déclaré Alex Kamarotos, le directeur de Défense des Enfants International et coprésident du groupe consultatif d'ONG pour cette étude. « L'Étude mondiale de l'ONU devrait inciter chaque pays à adopter de nouvelles politiques et pratiques visant à réduire considérablement le nombre d'enfants enfermés. »

Le rapport examine la situation des enfants – des mineurs âgés de moins de 18 ans – détenus par l'administration judiciaire, dans des centres de rétention, dans des orphelinats et d'autres

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

institutions, ou qui vivent en prison avec leurs prestataires de soins et sont détenus dans des contextes de conflits armés et de sécurité nationale. L'Étude mondiale, qui estime à au moins 1,5 million le nombre d'enfants privés de liberté chaque année, est très probablement en-deçà de la réalité, en raison de données incomplètes ou partiellement fiables.

Parmi les principales conclusions de l'Étude mondiale figurent les suivantes :

- Au moins 410 000 enfants sont détenus chaque année dans des maisons de détention provisoires et des prisons, où la violence est « endémique ». Nombre d'entre eux sont accusés d'« infractions liées au statut de mineur» qui ne constituent pas des infractions pénales pour adultes, notamment l'absentéisme, la désobéissance et la consommation d'alcool avant l'âge légal.
- Bien que les experts des Nations Unies aient conclu que la détention d'enfants pour des raisons migratoires ne peut jamais être dans l'intérêt supérieur d'un enfant, au moins 330 000 enfants en provenance de 77 pays sont détenus chaque année dans des centres de détention pour migrants.
- Entre 430 000 et 680 000 enfants ont été placés par les autorités judiciaires dans des institutions répondant à la définition légale de la privation de liberté, mais le nombre total de ceux placés dans des institutions serait compris entre 3,5 et 5,5 millions.
- Les enfants handicapés sont nettement surreprésentés en détention dans le contexte de l'administration judiciaire et des institutions.
- Le nombre d'enfants détenus dans le cadre de conflits armés et de sécurité nationale est en forte hausse, sous l'effet de mesures antiterroristes agressives comprenant la détention et la poursuite en justice d'enfants pour leurs activités en ligne, notamment des publications sur Facebook et Twitter.

L'Étude a révélé que la privation de liberté aggrave les problèmes de santé existants chez les enfants et peut en faire provoquer de nouveaux, notamment l'anxiété, la dépression, les pensées suicidaires et les troubles post-traumatiques. Les troubles psychiatriques chez les enfants en détention peuvent être décuplés pendant la période de détention. La détention est en corrélation avec la mort prématurée d'enfants une fois ceux-ci remis en liberté.

Appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant

« La détention est fondamentalement préjudiciable aux enfants. Pourtant, de nombreux pays l'utilisent comme réponse initiale à une situation difficile plutôt qu'en dernière instance », a expliqué <u>Jo Becker</u>, directrice du plaidoyer auprès de la division Droits des enfants à Human Rights Watch et coprésidente du Comité consultatif d'ONG pour l'étude mondiale des enfants privés de liberté. « Les gouvernements devraient investir dans des solutions de substitution qui non seulement protègent les droits des enfants, mais aboutissent à de bien meilleurs résultats pour

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

ceux-ci, les familles et la société en général. »

Manfred Nowak a constaté certains progrès, notamment une réduction du nombre d'enfants placés en institutions ou détenus dans le système de justice pénale. Au moins 21 gouvernements ont affirmé ne pas détenir d'enfants dans un contexte migratoire. Certains ont adopté des protocoles officiels pour éviter la détention de mineurs en situation de conflit armé. La coalition d'organisations non gouvernementales a exhorté tous les pays à examiner et adapter les pratiques optimales décrites dans l'Étude.

Manfred Nowak a recommandé aux États d'appliquer « le plus rigoureusement possible » la Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule que la privation de liberté ne doit être appliquée qu'en dernier recours, dans des cas exceptionnels. Il a exhorté les pays à « tout faire pour réduire sensiblement le nombre d'enfants détenus et empêcher à temps qu'ils soient privés de leur liberté, notamment en s'attaquant aux causes profondes et immédiates de la privation de liberté d'une manière systémique et globale. »

L'Étude a été initiée par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en décembre 2014. Ses conclusions s'appuient sur une série de 12 consultations régionales et thématiques, des questionnaires demandant des données à chaque État membre, des analyses exhaustives de la littérature pertinente et des recherches supplémentaires effectuées par des groupes d'experts. En outre, les opinions et les expériences de 274 enfants et adolescents (204 garçons et 70 filles) âgés de 10 à 24 ans ont été prises en compte.

170 ONG mobilisées dont le BICE

Créé en 2013, le Comité consultatif d'ONG (« NGO Panel ») pour l'Étude mondiale des enfants privés de liberté est constitué de <u>170 organisations locales</u>, <u>nationales et internationales</u> dans le monde entier, dont le BICE. Le groupe a participé à l'Étude et coordonne les efforts des organisations non gouvernementales pour donner effet à ses conclusions.

La Comité d'ONG a exhorté les gouvernements à appliquer les recommandations de l'Étude mondiale. Celles-ci incluent la collecte de données fiables et systématiques sur les enfants privés de liberté et la création de plans d'action nationaux visant à réduire au niveau mondial le nombre d'enfants en détention et/ou à éliminer leur détention. Les ONG ont également exhorté l'Assemblée générale à créer officiellement une entité des Nations Unies chargée de diriger les activités de suivi de la mise en œuvre de l'Étude.

Pour consulter l'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté (en anglais), veuillez suivre le lien :

https://undocs.org/fr/A/74/136

La présentation de l'Etude par l'expert indépendant devant la Troisième Commission de

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr

l'Assemblée générale de l'ONU, le mardi 8 octobre, sera diffusée en direct via

ce lien : http://webtv.un.org/

Partage d'expériences autour de la justice réparatrice

Date: 18 octobre 2019



Comment se déploie le programme Enfance sans barreaux (EsB) en Colombie ?

La congrégation des Religieux Tertiaires Capucins (RTC) que je représente est partenaire du BICE dans la mise en œuvre de ce programme depuis 2009. Le programme nous permet de réaliser de nombreuses actions de promotion et de développement de la <u>justice réparatrice</u> en direction de différents publics. En premier lieu, évidemment, les adolescents et leur famille. Avec le BICE, nous sensibilisons aussi les acteurs du système de responsabilité pénale. Cela passe par des forums, des séminaires, des formations. Et nous intervenons auprès de la police nationale afin que les agents considèrent les adolescents comme des sujets de droit même s'ils sont en conflit avec la loi. Notre volonté est de faire évoluer les mentalités afin que la justice réparatrice devienne le modèle systématiquement appliqué aux enfants.

Comment s'organise, dans vos centres, l'accueil des adolescents en conflit avec la loi ?

Le programme EsB s'adresse spécifiquement à six « clubs » de la province de Bogota gérés par les RTC. Nous y accueillons près de 1 000 adolescents âgés entre 14 et 18 ans dont environ 10% de filles. Ils nous sont envoyés par un juge pour accomplir leur sanction pénale. Cinq clubs sont mixtes, le sixième est réservé aux garçons. Ils offrent une alternative à la prison, donc à la privation de liberté. C'est essentiel. Chaque soir, les adolescents rentrent chez eux ou dorment en internat si leurs familles sont éloignées ou absentes. Dans la journée, nous les accompagnons dans le

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

processus de justice réparatrice par le biais de diverses activités. Une majorité d'entre eux restent entre 12 et 15 mois, mais certains jusqu'à 3 ans. Cela dépend de la durée de la peine infligée.

Quelles activités mettez-vous en place dans le processus de justice réparatrice ?

Les adolescents participent à ce qu'on appelle le cercle réparateur dans lequel ils prennent la parole, racontent et partagent leur histoire. Cela les aide à prendre conscience qu'ils sont responsables de leur vie, de leurs actes y compris envers leur victime. Ce qui est primordial. Nous leur proposons en parallèle des ateliers artisanaux et artistiques autour du travail du bois, de métaux ou de la création de bijoux. Le but est de créer une discipline, de leur donner le goût du travail, l'esprit entrepreneur, et qu'ils soient fiers de ce qu'ils produisent. Des objets qu'ils peuvent d'ailleurs vendre à travers le réseau des RTC. Resserrer les liens avec les familles et, plus largement, la communauté est un autre élément très important. Nous organisons pour cela des ateliers enfants-parents ainsi que des journées d'appui citoyen dont des rencontres intergénérationnelles ou avec d'autres jeunes. Cela permet à la société de changer de regard envers les adolescents en conflit avec la loi.

Le sport joue également un rôle important...

Oui. Le sport et notamment le football sont très présents en Colombie. Pour nous, c'est un moyen intéressant, et très apprécié des adolescents, de véhiculer des valeurs positives de respect, de travail collectif, d'engagement, de partage... Nous organisons d'ailleurs une fois par an la *Copa restaurativa* avec les six clubs impliqués dans le programme EsB. Et puis, le sport est un outil à ne pas négliger dans le parcours de résilience. Je vais d'ailleurs intervenir à ce sujet dans le colloque Justice-Résilience-Sport en jeu que le BICE organise avec l'Université catholique et la Fondation Laureus à Milan ce mois-ci, avant de me rendre au Togo pour présenter un autre instrument pédagogique : la mallette restaurative dans le cadre du séminaire régional EsB.

Quelques détails sur cette mallette et le partage d'expérience ?

Cette mallette contient six jeux très simples et accessibles à tous : jeux de mime, de ballon, de société, d'adresse et d'équilibre, de construction. Ils incitent à la prise de parole, à l'écoute, à avoir confiance en soi et en l'autre, à la détente. Ils permettent aussi, toujours de manière ludique, de mieux comprendre le processus de justice réparatrice et son langage. En Colombie, ils sont très appréciés des adolescents. Nous obtenons de belles avancées grâce à eux. Je suis donc très fière d'aller les présenter aux partenaires africains du programme EsB. Et de partager avec eux notre expérience et notre approche. Trois des six jeux ont déjà été traduits en français et adaptés sur le plan culturel afin que les éducateurs et les enfants puissent se les approprier facilement. Ce sera sûrement une belle rencontre!

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

Retrouvez ci-dessous le reportage réalisé par KTO en 2017 :

https://www.youtube.com/watch?v=jNzMz0303N0

Le sport, un outil pédagogique de résilience

Date: 1 novembre 2019



Forts d'une longue expérience dans ce domaine, le BICE et trois de ses organisations partenaires du programme Enfance sans Barreaux sont intervenus, aux côtés de 12 autres experts, lors du colloque international « Justice réparatrice, résilience et sport en jeu » organisé avec l'Université catholique le 17 octobre à Milan.

Le cas des enfants en conflit avec la loi

Devant plus de 300 étudiants (en droit et psychologie notamment), enseignants et représentants d'ONG, plusieurs intervenants se sont concentrés sur le cas des enfants en conflit avec la loi et sur les atouts de la justice juvénile réparatrice. Un modèle qui, contrairement à la privation de liberté, respecte les droits des enfants et des adolescents en conflit avec la loi. Un modèle qui permet aux jeunes concernés de se reconstruire, de recréer des liens sociaux, tout en étant, bien sûr, tenus responsables de leurs actes.

Bruno Van der Maat, membre de OPA Niños Libres* et professeur à l'université catholique Santa Maria à Arequipa au Pérou, a notamment insisté sur le droit de l'enfant d'être entendu et sur l'importance de favoriser la parole dans les processus de justice juvénile réparatrice. Une conclusion reprise par Irene Gallego de la fondation Amigó (Religieux Tertiaires Capucins- RTC) en Espagne qui a également insisté sur la nécessité de développer les actions de prévention. « Au sein même des familles, dans le cas de l'Espagne, puisque dans ce pays, la violence filioparentale est le crime le plus répandu chez les mineurs. » Ces missions de prévention peuvent passer, entre autres, par des activités sportives.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

Le sport, facteur de socialisation

Dans le cadre des initiatives portant sur la justice réparatrice mises en place par les partenaires du BICE, le sport et le jeu libre jouent en effet un rôle important. En Colombie, l'expérience de la Coupe de football Niñez sin Rejas* est remarquable. « Cet outil pédagogique renforce la capacité réparatrice des adolescents qui vivent des mesures non carcérales. Il leur permet notamment de développer des relations fortes dans un environnement de saine compétition. Les jeunes se retrouvent ainsi une place au sein d'un groupe », explique Diana Herreño des RTC en Colombie.

Eric Digbé de Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire a, lui, insisté sur les bienfaits du sport chez les enfants et adolescents détenus dans les prisons de son pays : « Ils sont soumis à la promiscuité, la précarité, la faim, l'arbitraire et à un contrôle fort. Dans le cadre de notre projet, nous leur proposons des exercices en plein air. Des moments où ils peuvent s'amuser, tout en suivant les règles du jeu, du vivre ensemble, et en participant à un projet commun. Ça leur fait du bien. »

Le cas des enfants en situation d'urgence

Le témoignage de Reem Bazzal, coach de l'école de sport du projet Fratelli au Liban soutenu par le BICE à travers ses formations Tuteurs de résilience, va dans le même sens. « Victimes de discrimination et de ségrégation, les enfants réfugiés que nous accueillons entrent dans le processus de résilience, grandissent, guérissent, en partie grâce au sport. Ce dernier nous a permis de réduire les situations de conflit, d'accroître le bien-être émotionnel des enfants, d'ouvrir le dialogue interculturel, de créer un environnement plus sûr et d'augmenter la participation de filles. »

Enfin, Chantal Paisant, représentante du BICE auprès de l'Unesco, s'est arrêté sur le drame des adolescentes kidnappées au Nigeria en 2014 par le groupe Boko Haram. Elle a insisté sur le droit des filles à l'intégrité du corps, la protection, l'éducation. Et a souligné l'urgence de travailler de manière globale la résilience de ces adolescentes blessées, afin de les réconcilier avec la vie. « Le sport pourrait en effet contribuer à ce processus », a-t-elle conclu.

Ce partage de connaissances et d'expériences concrètes autour d'enfants vivant dans les périphéries, d'enfants en conflit avec la loi et d'enfants déplacés notamment à cause des conflits armés a permis de mieux identifier les instruments utiles à leur accompagnement dont le sport et autres activités récréatives. Ce colloque, en mettant en avant les articles 31, 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE*), a célébré aussi le 30e anniversaire de cette convention. Et a été l'occasion d'une rencontre enrichissante entre chercheurs, professionnels et étudiants engagés dans la défense des droits des enfants et adolescents.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

*Enfants libres Enfance sans barreaux CDE (aussi appelée CIDE en France)

Côte d'Ivoire : Les enfants privés de liberté

Date: 10 décembre 2019



Plusieurs structures se sont mobilisées aux côtés du BICE et de DDE-CI, preuve de la volonté des acteurs de la justice ivoiriens de renforcer le système de justice pour enfants, en travaillant main dans la main. L'UFR Criminologie de l'<u>Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan</u>, d'abord, a accueilli l'événement et lui a donné un retentissement académique et universitaire. La direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ), qui s'était notamment chargée de la collecte des données en Côte d'Ivoire lors la réalisation de l'Étude mondiale, s'est également investie dans cette journée.

Niangah Séverin Koko, référent national de l'Étude mondiale en Côte d'Ivoire, a d'ailleurs évoqué, dans son discours, les difficultés rencontrées lors de la collecte des données. Puis, a souligné que le défi majeur reste la mise en œuvre effective par l'État des recommandations formulées dans l'étude. Par ailleurs, le panel des ONG (dont fait partie le BICE) qui a piloté l'Étude aux côtés de l'expert indépendant Manfred Nowak a bien évidemment été partenaire de ce lancement national. Des temps de débat sur les enfants et l'impact psychologique de la privation de liberté ont notamment été proposés.

De nombreuses prises de parole sur le sujet

Parmi les intervenants, le conseiller à l'ambassade de Suisse. Thomas Heimgartner a rappelé l'engagement constitutionnel de la Suisse en faveur des droits de l'homme. Et a évoqué le souci constant de son pays de garantir des espaces d'opérations aux organisations de la société civile. Il a aussi mentionné l'appui du Canton de Genève aux actions de DDE-CI. Et a mis en exergue la question de la santé des enfants dans le contexte de la privation de liberté.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

Le doyen de l'UFR de Criminologie, le professeur Henry-Pascal Yebouet, a exprimé le vœu que l'Étude puisse susciter des vocations en matière de recherche et d'engagement sur la justice pour enfants. Il a également souligné les relations de collaboration de l'UFR de Criminologie avec les organisations de la société civile dont le BICE et DDE-CI, et les organes de l'État ayant la protection des enfants dans leurs attributions.

Yao Agbetse, coordinateur plaidoyer du BICE auprès de l'ONU, a présenté brièvement les grands axes thématiques de l'étude mondiale. Il a aussi suggéré la création d'un plan d'action afin d'accélérer la mise en œuvre des recommandations. « La collecte des données de manière centralisée est notamment nécessaire pour des statistiques fiables au service de la politique de l'État sur l'administration de la justice juvénile. »

Des recommandations sur la santé mentale des enfants en contact avec la loi

Deux communications sur la santé mentale des enfants en contact avec la justice ont guidé les débats. Leurs auteurs : Luc Zaka, commissaire principal de la sous-direction de la Lutte contre le trafic d'enfant et la délinquance juvénile, et Alson Kouassi, sous-directeur de la DPJEJ. Plusieurs recommandations pour le congrès ont ensuite été formulées. Elles prennent notamment en compte la fragilité de l'enfant et les effets parfois irréversibles de la privation de liberté :

- -Éviter aux enfants le contact avec la justice. Privilégier la sensibilisation et d'autres modes de règlement des litiges familiaux en matière civile.
- -Combler l'absence actuelle de mesures visant la prise en charge psychologique de l'enfant. Mettre en place des actions concrètes dans les phases policière, judiciaire et après la prise de la décision du juge.
- -Former les éducateurs et les psychologues à la prévention et à la prise en charge des traumatismes. Traumatismes qui peuvent s'avérer parfois irréversibles ou causer des dommages profonds à l'enfant.
- -Intégrer la prise en compte de la santé mentale des enfants en contact avec la justice. Et ce, dans les lois nationales et dans les mandats des services de l'État qui s'occupent de la protection de l'enfant.
- -Veiller à ce que les éducateurs affectés auprès des tribunaux pour enfants soient formés à l'écoute, à l'administration de soins variés et à la prise en charge des traumatismes et de leurs séquelles sur les enfants.
- -Créer des centres d'exécution des mesures d'assistance éducative prises par les magistrats.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

- -Créer des centres de prise en charge psychologique des enfants auprès des tribunaux.
- -Former les magistrats, les agents PJEJ et les policiers, à la prise en charge psychologique des enfants.
- -Introduire dans la législation l'assistance obligatoire par un psychologue des enfants en contact avec la justice.

Pour aller plus loin:

- Etude mondiale sur les enfants privés de liberté
- Panel des ONG de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté
- Cours gratuit en ligne sur l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté

https://bice.org/fr/

Côte d'Ivoire – Favoriser la justice réparatrice

Date: 19 décembre 2019



« C'est la première fois que je participe à une formation où l'on va autant au fond des choses, où l'on aborde tous ces détails pratiques. C'est très intéressant. Je suis ravie. » Evelyne Gabala* est l'une des 22 participants à la formation sur la justice pour enfants menée par le BICE fin 2019 à Abidjan, auprès de policiers, de juges des enfants, d'animateurs du Centre d'observation des mineurs (COM), d'agents des services de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ) et d'organisations de la société civile. L'objectif ? Rendre les pratiques de ces acteurs de la justice pour enfants plus conformes à la loi et renforcer les synergies. Car le travail partenarial, encore aujourd'hui trop peu développé, est une nécessité tout au long de la procédure.

Améliorer la collaboration entre les acteurs de justice

En premier lieu, une collaboration efficace entre le juge des enfants et le COM facilite le respect des délais de procédure. Et permet ainsi d'éviter les longues périodes de détention provisoire. Des délais tributaires aussi de la collaboration entre les services pénitentiaires et le juge des enfants pour les enfants placés sous mandat de dépôt. Une fois la décision prise, la synergie entre le juge et l'éducateur des SPJEJ référent ou le centre de placement éducatif de l'enfant est nécessaire pour un suivi adéquat. Enfin, dans la phase de réinsertion, l'allocation de moyens aux éducateurs des SPJEJ pour la recherche des parents, l'accompagnement psychosocial et les enquêtes sociales est essentielle. Tout comme la mise en place de travaux d'intérêt général (TIG), de la liberté surveillée et de la transaction (lire ci-dessous), qui exigent un travail collectif.

L'importance de mieux collaborer, de mieux se coordonner a ainsi été l'un des axes des deux journées de formation. Une formation qui, organisée en partenariat avec l'<u>UFR de Criminologie de</u>

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

<u>l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan</u> et la Direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ). s'est appuyée sur le *Recueil sur la justice pour enfants en Côte d'Ivoire* publié en mai 2019 par le BICE et DDE-CI. Cet ouvrage se présente comme un guide pratique pour l'ensemble des acteurs de la justice. Former ces derniers à son utilisation concrète était donc une étape importante.

Parmi les sujets abordés, outre la coordination des services :

- Les repères pour une meilleure compréhension et pratique de la justice réparatrice.
- Les textes nationaux, régionaux et internationaux applicables en matière de justice pour
- La prévention de la délinquance juvénile pistes concrètes d'action pour l'État, les municipalités et les acteurs non étatiques.
- L'auto-évaluation des acteurs.
- L'amélioration sur le plan social de la mise en place de la procédure relative aux enfants.
- L'impact des nouvelles réformes (voir c-dessous) et le dispositif pratique à mettre en place pour leur donner effet.

Ces thèmes ont été développés, dans une approche participative, par des spécialistes issus de plusieurs structures : le Ministère de la Justice, l'Institut national de la Formation judiciaire (INFJ), le Parquet, la DPJEJ, les Tribunaux des enfants, la Sous-direction de la Lutte contre le trafic d'enfant et la délinquance juvénile, le COM, l'Université Félix Houphouët-Boigny...

Les recommandations formulées à l'issue de la formation

Les retours après la formation ont été très positifs. Les participants ont élaboré une liste des points à améliorer et d'actions à mettre en place. Quelques-unes des recommandations :

L'institut national de la Formation judiciaire (INFJ) devrait :

 axer davantage ses cours sur la pratique et s'orienter vers la spécialisation des acteurs de la justice. S'assurer aussi que les différentes écoles reçoivent des cours sur les droits de l'enfant et la justice juvénile.

Les ministères de la Justice et de l'Intérieur devraient :

- Procéder, sans délai, à la délocalisation annoncée du COM d'Abidjan vers Bingerville et plus en général délocaliser les COM des maisons d'arrêt et de correction.
- Créer, sans délai, les centres prévus dans l'arrêté n°642/MJDHLP/CAB du 29 décembre 2015 portant organisation et fonctionnement de la DPJEJ: centres d'hébergement provisoire des mineurs; centres de réinsertion des mineurs; centres d'accueil et d'hébergement.
- Veiller à ce que la Sous-direction de la Lutte contre le trafic d'enfant et la délinquance

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

juvénile soit davantage décentralisée et que la dimension « justice pour enfants », c'est-àdire le traitement des affaires liées aux enfants en contact avec la loi, soit renforcée.

- Veiller à ce que les soins alimentaires et de santé aux enfants sous ordonnance de garde provisoire ou sous mandat de dépôt soient effectivement pris en charge par l'État et que l'apport des organisations de la société civile vienne en appui mais ne se substitue par à celui de l'État;
- Octroyer les moyens nécessaires aux éducateurs SPJEJ pour renforcer leurs actions à Abidjan et à l'intérieur du pays;
- Mettre en œuvre, au moyen d'un plan d'action, l'ensemble des recommandations formulées à la Côte d'Ivoire par l'Examen périodique universel (EPU), le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2019.

Les organisations de la société civile devraient :

- Privilégier les actions conjointes de plaidoyer, y compris via le Groupe COM coordonné par DDE-CI. Cela permettra d'éviter la déperdition d'énergie et de ressources et pour être plus efficace.
- Fonder davantage les actions de plaidoyer sur des recherches. Par exemple, la question de la recherche des parents, de l'implication des parents dans la procédure policière ou judiciaire doit être davantage documentée. Mais aussi faire l'objet d'échanges avec les autorités politiques et législatives pour des solutions durables.
- Poursuivre les actions de soutien aux services de l'État, notamment au COM. Tout en engageant un plaidoyer actif pour leur délocalisation des maisons d'arrêt et de correction.
- Veiller à ce que les nouvelles réformes trouvent une application effective. Par exemple, s'assurer que le dispositif nécessaire pour la transaction, la liberté surveillée, les travaux d'intérêt général soit mis en place.
- Utiliser le <u>Recueil sur la justice pour enfants en Côte d'Ivoire</u> dans les activités quotidiennes.

Les nouvelles réformes, un développement législatif encourageant

Quelques lois ont vu le jour après la publication du Recueil. Adoptées en 2018, elles ont été publiées au Journal officiel en 2019. Il s'agit notamment de :

- Loi n°2019-572 du 26 juin 2019 relative à la minorité
- Loi n°2019-571 du 26 juin 2019 relative à la filiation
- Loi n°2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage

^{*} représentante de Dominicans for Justice and Peace en Côte d'Ivoire.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

- Loi n° 2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale**
- Loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 sur l'état civil**
- Loi n° 2018-863 de 19 novembre 2018 sur l'enregistrement des naissances **.

Leur application ont une incidence sur l'administration de la justice pour enfants. La formation a donc décidé de traiter les innovations principales. Il s'agit notamment de l'introduction du mécanisme de la transaction comme mécanisme de résolution extrajudiciaire des infractions commises par les enfants. Elle présente des similitudes avec la médiation pénale. Mais se focalise davantage sur le paiement d'une amende pour éteindre l'action judiciaire.

D'autres avancées sont la création du Parquet pour mineurs, la consécration des SPJEJ après l'arrêté du 29 décembre 2015, l'introduction formelle des TIG, la réduction de la durée de la garde à vue pour les enfants de 48h à 24h, un meilleur encadrement de l'éducation surveillée et l'organisation de la liberté surveillée. Dans le cadre du programme EsB, le BICE a commandité une étude sur ces innovations normatives. DDE-CI l'a réalisée avec l'UFR de Criminologie. Les résultats de cette publication ont été présentés lors de la formation.

Des plaidoyers en faveur d'une justice réparatrice

Date: 15 janvier 2020



Ses plaidoyers à ce sujet ont concerné deux pays : la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo (RDC).

Côte d'Ivoire

Le BICE et son partenaire ivoirien Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) ont appelé la Côte d'Ivoire à traduire dans les faits les lois adoptées récemment. Et à prendre des mesures concrètes pour donner effet aux recommandations de l'Examen périodique universel (EPU).

Dans le Recueil sur la justice pour enfants en Côte d'Ivoire, le BICE et DDE-CI, ont formulé des recommandations invitant le pays à :

- Administrer les soins de santé et à assurer l'alimentation adéquates des détenus.
 Notamment des enfants et des femmes enceintes ou ayant des enfants en bas âge.
- Respecter les délais de détention provisoire en augmentant les moyens dédiés aux enquêtes préliminaires.
- Appliquer davantage les mesures alternatives à la privation de liberté des enfants comme le souligne le rapport mondial sur la privation de liberté des enfants (A/74/136).

Pour une application effective des recommandations EPU, le BICE et DDE-CI ont de nouveau interpellé le gouvernement ivoirien pour :

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

- Restituer sans délai aux acteurs étatiques et non étatiques les recommandations acceptées.
- Diffuser les recommandations auprès des services de l'État ayant la protection des droits de l'homme et des droits de l'enfant dans leurs attributions ainsi qu'auprès des organisations de la société civile.
- Développer un plan spécifique de mise en œuvre des recommandations ou procéder à leur intégration véritable dans de nouveaux plans sectoriels ou dans ceux en cours d'exécution. Et ce, en affectant les ressources adéquates.
- Présenter dans deux ans et demi un rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre.

République démocratique du Congo

Concernant la République démocratique du Congo, le BICE et le BNCE-RDC ont appelé les autorités à mettre en place des centres éducatifs pour l'accompagnement des enfants en contact avec la justice.

Les conséquences de l'absence des centres de placement éducatif sont en effet multiples.

- Cela oblige les juges à prendre des ordonnances de placement provisoire qui, en réalité, sont des mandats de dépôt. Car les enfants sont placés dans les mêmes conditions, les mêmes cellules qu'avant la loi du 10 janvier 2009 (LPE).
- La durée de détention provisoire est souvent longue.
- Le travail d'observation et de diagnostic social nécessaire pour que le juge adapte au mieux sa décision n'est pas assuré.
- Les enfants de moins 14 ans ayant commis une infraction, mais qui sont pénalement irresponsables, ne sont pas suivis comme le prévoit la loi.
- Le dispositif clé sur lequel repose le modèle de justice réparatrice de la loi du 10 janvier 2009 est inexistant. Cela laisse peu de place à la mise en œuvre des mesures socio-éducatives, à la rééducation et à la resocialisation. Ce sont en effet les missions des centres de placement éducatif.

Pour soutenir le plaidoyer national, Béatrice Bitenda, juriste au BNCE-RDC, a également rencontré les membres de la Commission nationale des droits de l'homme. L'objectif : renforcer la thématique de la justice pour enfants dans le mandat de la Commission. Cette collaboration devrait permettre de porter plus haut les préoccupations liées à l'adoption des mesures d'application de la loi de 2009.

Le BICE et le BNCE-RDC ont ainsi recommandé à la RDC d'adopter sans tarder :

- Le décret fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil national de l'enfant (CNEN) (Article 75 alinéa 2, LPE) .
- Le décret portant organisation et fonctionnement de l'établissement de garde et

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

d'éducation de l'État (EGEE) (Articles 108 et 113, LPE) .

• Le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissement de Rééducation de l'État (ERE) (article 117, LPE) ainsi que les moyens humains, financiers et logistiques associés.

Retrouvez ci-dessous les autres plaidoyers du BICE lors de cette 42e session du Conseil des droits de l'homme :

https://bice.org/fr/le-bice-plaide-pour-une-education-pour-tous-au-cambodge/

https://bice.org/fr/plaidoyer-la-lutte-contre-labus-sexuel-en-ukraine/

Formation Résilience et justice réparatrice

Date: 6 avril 2020



Changer son regard, prendre de la hauteur et le temps de comprendre... C'est par ces mots que la formatrice et psychologue Alda Segla, consultante pour le Bice, a débuté la formation Résilience organisée en Côte d'Ivoire pour une vingtaine de participants, spécialisés dans l'accompagnement des ECL. « Nous sommes tous susceptibles d'être orientés par des stéréotypes, des idées préconçues sur les enfants en conflit avec la loi. Et ce, malgré nous, explique Marie-Laure Joliveau, chargée de ce programme au sein du BICE. Travailler avec <u>l'approche résilience</u> nécessite de changer cela, de prendre le temps de réfléchir à notre approche, de regarder au-delà de l'infraction commise. Ce n'est pas évident mais essentiel pour sortir d'une routine de travail, pour proposer un accompagnement plus adapté aux enfants. »

Identifier pour chacun les facteurs de risque et de protection

Le groupe a ainsi commencé par définir les concepts de délinquance et d'ECL. Cette première étape a permis de mettre en avant que les causes affectives, psychoculturelles, sociales du passage à l'acte délinquant ne sont pas les mêmes selon les enfants, selon leur vécu. « Il est donc primordial de prendre le temps de les identifier pour chacun d'entre eux. Cela permettra ensuite de leur offrir une réponse adaptée à leurs besoins. À ce sujet, l'histoire du singe qui veut sortir le poisson de l'eau pour le sauver est très parlante. On ne peut pas en effet agir sans connaître les besoins de l'enfant. Et il ne faut certainement pas les imaginer. »

Outre les facteurs de risque, il est également important d'identifier les facteurs de protection présents en chaque enfant et dans son entourage. Cela l'aidera à se reconstruire, à s'orienter vers un développement positif. « En prenant conscience de ses capacités, l'enfant en conflit avec

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

la loi sera aussi amené à s'assumer, à se projeter dans l'avenir. Ce cheminement est indispensable pour qu'il comprenne bien les conséquences de ses actes, qu'il se responsabilise et prépare la restauration du lien social abimé par l'infraction commise. »

Réalisation d'ateliers "Résilience" auprès d'enfants et d'adolescents du Carrefour Jeunesse

Pour cela, la formatrice a présenté aux participants plusieurs ateliers à mettre en place avec les enfants. Des ateliers qu'ils ont d'abord testés entre eux avant de les réaliser auprès d'une soixantaine d'adolescents du Carrefour Jeunesse de la communauté Abel à Grand Bassam près d'Abidjan. Une expérience très appréciée. Pour certains enfants, cet espace de parole, d'expression de leurs vœux et de leurs émotions a été vécu avec beaucoup d'intensité. « Il y a eu de nombreux sourires et des larmes aussi. Pour l'une des enfants, c'était la première fois qu'elle parlait de ce qui la préoccupait. »

Parmi les ateliers proposés dans le care de cette formation Résilience : 5 doigts 5 qualités qui permet à l'enfant de découvrir ses qualités à travers le regard des autres ; la malle des désirs pendant lequel l'enfant formule ses souhaits, ses envies ; Yeux bandés pieds liés au cours duquel deux enfants doivent collaborer avec les conseils de leurs camarades pour avancer ; ou encore la ligne du temps, une activité pendant laquelle l'enfant raconte son histoire. « Tous ces ateliers sont des outils d'accompagnement, non une finalité. C'est un moyen ludique de découvrir l'enfant et ses ressources pour ensuite planifier les actions nécessaires à sa reconstruction. C'est aussi bien sûr l'occasion pour l'enfant d'exprimer ce qu'il ressent, de mieux se connaître. »

Cette première formation Résilience marque ainsi le début d'une évolution des pratiques pour les participants. Plusieurs rendez-vous pour les accompagner dans la mise en application des apprentissages sur le terrain sont d'ores et déjà programmés. Le prochain devrait se dérouler fin août à Lomé au Togo.

*Don Bosco (Bénin), l'A2PEJF-Togo et les partenaires du BICE pour le programme Enfance sans barreaux, DDE-CI (Côte d'ivoire), BNCE-RDC, BNCE-Togo, BNCE-Mali.

Justice pour enfants : progrès législatifs et défis en Côte d'Ivoire

Date: 30 juin 2020



Le Conseil des droits de l'homme vient de reprendre la 43^e session arrêtée mi-mars en raison de la crise sanitaire. Vous êtes intervenu hier pour une communication sur la Côte d'Ivoire, quel était le sujet ?



Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

Yao Agbetse : La communication délivrée sur la justice juvénile en Côte d'Ivoire s'articulait autour de cinq sujets. Nous avons en effet rappelé la nécessité de :

- Mettre en œuvre les réformes récentes telles que l'assistance judiciaire, la mise en place du Parquet des mineurs, le renforcement de l'assistance sociale, la liberté surveillée, ou encore la transaction, une forme de médiation juridique pour les enfants en conflit avec la loi.
- Délocaliser le Centre d'observation des mineurs (COM) de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA). C'est une préoccupation maintes fois répétée.
- Éduquer, former professionnellement et réinsérer les enfants dits « microbes ».
- Faciliter l'accès à la justice des enfants victimes de violences sexuelles.

Nous avons aussi alerté de l'inquiétant retrait par la Côte d'Ivoire de la déclaration autorisant les individus et les ONG à porter plainte devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Sur ce sujet de la justice juvénile en Côte d'Ivoire, le plaidoyer national et international du BICE et de son partenaire DDE-CI a été intense ces dernières années. Cela a porté ses fruits. Pouvez-vous nous décrire les avancées qu'il a permis ?

Y.A.: Plusieurs lois relatives aux successions, à la minorité, à la filiation, au mariage, et portant nouveau code pénal ont en effet été adoptées le 26 juin 2019. D'autres adoptées fin 2018 concernaient le code de procédure pénal (CPP), l'état civil et l'enregistrement des naissances.

Ces progrès législatifs sont le fruit de nos actions de plaidoyer national et international, en lien avec d'autres associations locales. Ils concernent plusieurs préoccupations que nous portions :

- La nécessité d'augmenter les mesures alternatives à la privation de liberté comme la transaction, la liberté surveillée et les travaux d'intérêt général qui sont désormais intégrés dans le droit ivoirien.
- La spécialisation du système de justice pour enfants avec en prévision la création d'un parquet des mineurs. Sans oublier le service de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (*SPJEJ*) qui intègre la dimension sociale dans le processus judiciaire.
- L'allègement des conditions d'enregistrement des naissances. Un droit fondamental. Sur le plan

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

de la justice juvénile, il est important puisque l'âge de l'enfant détermine le régime applicable.

Pouvez-vous nous décrire vos différentes actions de plaidoyer sur la justice juvénile ces dernières années ? Comment travaille-t-on pour espérer faire bouger les choses ?

Y.A.: Au niveau national, nous travaillons beaucoup en partenariat avec les acteurs de la justice juvénile. DDE-Cl a initié le Groupe COM (Centre d'observation des mineurs) composé de plusieurs acteurs tels l'Unicef, la Croix rouge, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et les ONG, y compris la Coalition des ONG de défense des droits de l'enfant. Ce Groupe COM sert d'espace d'échanges, de propositions et d'actions de plaidoyer. DDE-CI, appuyé par le BICE, y assure un rôle de leadership.

Nous menons aussi des actions et démarches constantes de plaidoyer auprès des services et institutions de l'État concernés. Tels que le Secrétariat d'État auprès du ministre de la Justice et des Droits de l'homme, la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) et les SPJEJ.

Parmi les actions du BICE et de DDE-CI, la rédaction et la publication d'un Recueil sur la justice pour enfants en Côte d'Ivoire ont permis de faire le diagnostic des problématiques et de formuler des propositions. Ce projet a également participé à positionner DDE-CI sur la scène nationale comme un acteur majeur des droits des enfants. De plus, en nous appuyant sur le Recueil, nous avons mené des formations. L'objectif était de renforcer les compétences des acteurs de la justice pour enfants (juge des enfants, juge d'application des peines, procureurs, agents des SPJEJ, magistrats de la DPJEJ, officiers de police judiciaire, brigade des mineurs et ONG). Cela a permis de mettre l'accent sur les problèmes et identifié les solutions possibles avec les acteurs euxmêmes.

Enfin, DDE-CI s'est rapproché du milieu universitaire. Notre partenaire a en effet passé deux conventions de partenariat. L'une avec l'UFR-Criminologie de l'université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan. L'autre avec l'Institut national de formation judiciaire (INFJ). Ces partenariats renforcent la recherche-action, l'enseignement basé sur l'expérience et l'expertise de terrain, et l'amélioration du système de justice pour enfants dans le pays.

Et au niveau international?

Y.A.: Tous les mécanismes pertinents ont été mobilisés. Le BICE a d'abord formulé des propositions directement à la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies à Genève. Il a aussi soumis des rapports alternatifs et de suivi à l'Examen périodique universel*

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

(EPU) et au Comité des droits de l'enfant. Pour faire relayer leurs préoccupations par les États et les experts, le BICE et DDE-CI ont participé aux pré-sessions de ces deux mécanismes qui donnent l'occasion d'échanger directement avec les acteurs en première ligne. Ces rapports relaient les inquiétudes de terrain, servent de propositions et montrent la disponibilité du BICE à œuvrer de concert avec les services de l'État et les autres ONG.

Le BICE est également intervenu sur le sujet au <u>Conseil des droits de l'homme</u>. Via des communications orales et écrites. Via aussi des actions de plaidoyer auprès des détenteurs de mandats des procédures spéciales, des États et des services pertinents du haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme. La participation des représentants de DDE-Cl à des événements à Genève a renforcé ce plaidoyer international. Le BICE a aussi travaillé avec l'ancien expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Ce dernier a visité le COM, relayé dans ses rapports les préoccupations et recommandations du BICE. Ces inquiétudes relayées deviennent ainsi des préoccupations portées par la communauté internationale.

Enfin, le BICE travaille avec les coalitions et plateformes internationales. Il fait partie notamment des ONG qui ont piloté l'Étude mondiale de l'ONU sur la privation de liberté des enfants. Le BICE a d'ailleurs procédé au lancement national de l'étude le 20 novembre 2019 à l'université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan.

Par ailleurs, le BICE a rassemblé toutes les recommandations formulées à la Côte d'Ivoire en 2019 par l'EPU, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cette compilation est un outil d'information, de formation et de plaidoyer pour les acteurs étatiques et non étatiques ivoiriens.

Maintenant que plusieurs lois ont été votées, quelles vont être les actions menées par le BICE et son partenaire ?

Y.A.: Le BICE veille à l'adoption des mesures d'application de ces nouvelles normes. Il reste mobiliser pour la mise en œuvre de ces réformes législatives. Ce travail a déjà commencé, d'ailleurs. Avec la formation organisée à Abidjan en novembre 2019. Et lors de la communication écrite A/HRC/43/NGO/48 soumise au Conseil des droits de l'homme en mars 2020. Cette communication lance des pistes d'actions. Elle propose des éléments pouvant constituer le dispositif de la liberté surveillée, de la transaction, des travaux d'intérêt général et autres.

Grâce à sa longue expérience de terrain, DDE-CI pourrait également formuler des propositions concrètes pour la mise en œuvre des loi adoptées. Il n'est par ailleurs pas exclu que le BICE, DDE-CI et d'autres associations intéressées élaborent des projets de circulaires pour éclairer les acteurs politiques.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

Ce plaidoyer était-il accompagné sur le terrain d'actions en direction des enfants en conflit avec la loi ?

Y.A.: La force du BICE réside dans l'action de terrain combinée avec le plaidoyer national et international. Les stratégies et actions de plaidoyer s'appuient sur l'expérience de terrain acquise dans la mise en œuvre des activités afin de coller au mieux à la réalité. Agir sur les deux niveaux offre crédibilité, pertinence et efficacité aux actions entreprises. Cela permet de faire des propositions ciblées basées sur une approche participative des personnes concernées. L'appui technique du BICE à DDE-CI est donc permanent. Que ce soit dans la mise en œuvre des activités ; les messages de plaidoyer à porter auprès des autorités ; le partenariat avec les associations, notamment au niveau du Groupe COM ; l'élaboration des rapports alternatifs et de suivi...

^{* ?}L'Examen périodique universel (EPU) consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Ce processus est mené par les États, sous l'égide du Conseil des droits de l'homme.

https://bice.org/fr/

Un projet du BNCE-RDC sur les enfants en conflit avec la loi adopté en Conseil des ministres en RDC

Date: 30 septembre 2020



Les efforts de plaidoyer du BICE et du Bureau national catholique de l'enfance en RDC (BNCE-RDC), notre partenaire, ont permis l'adoption en Conseil des ministres d'un projet intitulé « Appui aux enfants en conflit avec la loi (ECL) sortis de la prison centrale de Makala en riposte à la Covid-19 et placés dans les structures alternatives à la détention, dans la Ville de Kinshasa ». Porté par le ministre des Droits humains, André Lite, le projet a été introduit le 6 mai par le BNCE-RDC. Et ce, en réponse à la situation des enfants de la prison centrale de Makala dans le contexte de la Covid-19.

Activités d'assistance juridique, d'alphabétisation... mises en place

Selon André Lite, « la situation de promiscuité vécue à la prison centrale de Makala est similaire à celle de grandes prisons de Bunia, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Kananga ». Il a relayé auprès du Conseil des ministres, présidé par le chef de l'État, la proposition budgétaire associé au projet du BNCE-RDC. Il faut en effet mobiliser les ressources nécessaires pour la prise en charge des enfants sur une période de 6 mois (juillet-décembre 2020).

Ce projet permettra ainsi de réaliser des activités d'assistance juridique, et d'alphabétisation. Mais aussi des missions de facilitation de la libération des enfants dans les prisons de Lubumbashi, Goma, Kisangani et Kananga.

Le BICE se réjouit de cette décision et de l'attention portée aux enfants en contact avec la justice. Il encourage le gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de Réforme de la justice

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

(2017-2026).

Retrouvez les infos sur le programme du BICE Enfances sans barreaux 2, ici.

Le BICE relève l'absence d'une assistance juridique dans plusieurs pays

Date: 14 octobre 2020



La privation de liberté des enfants, y compris la détention provisoire de longue durée, est souvent le résultat de l'absence d'une assistance juridique et d'une inspection régulière des lieux de détention des mineurs. Le BICE a fait ce constat dans les pays où le <u>programme Enfance sans</u> Barreaux est mis en œuvre.

Une assistance juridique prévue par la loi mais non effective

Dans sa communication orale lors de la <u>45</u>^e <u>session du Conseil des droits de l'homme</u>, le BICE a relevé que l'assistance juridique est certes prévue dans les textes en <u>Colombie</u>, en <u>Côte d'Ivoire</u>, au <u>Guatemala</u>, au <u>Mali</u>, au <u>Togo</u>, au <u>Pérou</u> et en <u>RDC</u>; mais que ce service, important pour un procès équitable, n'est pas effectif. Cela est dû notamment :

- à l'absence des mesures d'application des lois ;
- à l'absence ou à l'insuffisance d'un dispositif pratique proactif et réactif pour la commission d'office des avocats expérimentés dès le début de la procédure ;
- au manque de financement de l'assistance juridique.

Ainsi, "un enfant en conflit avec la loi aurait pu être libéré ou sanctionner autrement que par la privation de liberté si un avocat était commis d'office dès le début de la procédure", notait la communication orale.

Des durées de détention provisoire souvent très longues

Par ailleurs, le BICE a constaté que l'absence d'inspection des lieux de détention ne permet pas de vérifier les durées de détention provisoire qui sont souvent très longues au mépris de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). En effet, la CDE dispose que la privation de liberté est une mesure de dernier recours, prononcée pour une durée aussi brève que possible pour les besoins de l'enquête. Dans la pratique, les enfants sont souvent oubliés dans les lieux de détention pour de longues durées sans la tenue des audiences pour se prononcer sur leur sort.

La Communication orale s'appuie ainsi sur le rapport du Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire pour appeler les États à améliorer leur système de justice pour enfants.

Autre intervention du BICE en matière de justice juvénile

Le BICE et le BNCE RDC S'INTERROGENT SUR LE SORT DE LA <u>POLITIQUE NATIONALE DE RÉFORME DE LA JUSTICE (PNRJ 2017-2026)</u>

Lors de la <u>45^e session du Conseil des droits de l'homme</u>, le BICE et le BNCE-RDC se sont inquiétés du sort de la PNRJ 2017-2026.

Adoptée depuis mai 2017, la PNRJ 2017-2026 n'a toujours pas connu un début de mise en œuvre. Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) annoncé en 2018 n'a pas été réalisé. Depuis, aucune ressource dédiée n'a été allouée au PNRJ pour sa mise en œuvre. En plus, l'instabilité actuelle au niveau du ministère de la Justice (le nouveau Ministère n'est toujours pas nommé) représente également un frein à l'application de cette politique.

Dans une communication écrite, le BICE et le BNCE-RDC ont souligné le diagnostic réaliste posé par cette politique. Et ont exhorté les autorités a adopté un budget adéquat. Notamment pour la réhabilitation des centres de rééducation prévus par la Loi portant protection du 10 janvier 2009.

Le BICE et le BNCE-RDC se sont réjouis de la relecture en cours de la PNRJ et de la réflexion sur un plan d'action prioritaire. Les deux organisations ont réitéré l'impérieuse nécessité d'adopter un budget approprié. Ainsi que de lutter contre la corruption dans l'ordonnancement, le

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

décaissement, l'affectation et l'utilisation des fonds.

Enfants détenus en Côte d'Ivoire en temps de Covid-19 : quelles solutions ?

Date: 4 novembre 2020



C'est dans les locaux de Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), notre partenaire du programme « Enfance sans Barreaux » (EsB), que nous avons rendez-vous en visioconférence avec deux jeunes placés il y a encore peu au Centre d'Observation des Mineurs (COM) de la prison d'Abidjan. En les attendant, le chargé de programme EsB de DDE-CI, Éric Memel, fait le point sur la période. « Les écoles étant fermées. Beaucoup d'enfants se sont retrouvés livrés à eux-mêmes et ont commis des infractions. Les uns ont volé de quoi manger, d'autres ont été surpris dehors au moment du couvre-feu. Vu qu'au COM, les enfants vivent jusqu'à 17 par cellule, nous avons tout fait pour éviter qu'ils soient enfermés ; en proposant des mesures réparatrices, comme des tâches de ménage au commissariat. »

« La porte de sortie pour les enfants, ce sont les parents »

Avec son équipe, Éric a oeuvré sans relâche pour que des enfants soient libérés de façon anticipée. « La porte de sortie pour eux, ce sont les parents. Pour les retrouver, nous enquêtons dans les quartiers. » C'est ainsi que le timide Audrès a retrouvé la liberté : «Ce sont les gardes qui m'ont prévenu. Je ne savais pas comment exprimer ma joie. Je leur ai dit que jamais je ne reviendrai ici. Maintenant, j'ai envie de reprendre mes études. »

Reprendre ses études, c'est aussi le désir que nous confie Désiré, tout sourire dans l'image un peu brouillée du téléphone. La période du confinement a été dure : « Avant, on faisait du sport, des activités, nos parents venaient nous voir. Quand les visites ont été interdites, on n'avait que très rarement le téléphone pour savoir comment la famille allait. Et puis on avait peur que les nouveaux

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

amènent la maladie. »

Si l'épidémie n'a pas touché le COM, les nouvelles conditions de détention – confinement dans une cellule étroite et surpeuplée, sans aucun contact avec l'extérieur – ont marqué. « Heureusement, raconte Désiré, il y avait des romans et des jeux. On faisait aussi des concours de pompes. Côté nourriture, on était obligé de se contenter de ce qu'il y avait : peu et de mauvaise qualité, mais avec de l'eau, ça passe. »

Développer les mesures alternatives à l'enfermement

« Le COM manque de tout en temps normal, confirme Éric. Avec la pandémie, la situation est encore plus critique. » L'occasion, estime-t-il, de relancer le plaidoyer. «Nous demandons depuis 2014 que le centre soit délocalisé hors de la prison. La promiscuité avec les détenus adultes, la drogue qui circule, ce n'est pas une bonne chose. Les enfants qui y sont détenus sont stigmatisés. Les ONG ont beaucoup fait pour améliorer les conditions de détention, mais les autorités se reposent trop sur leur aide. Nous devons nous désengager sur certains plans et travailler davantage à ce que les mesures alternatives à l'emprisonnement soient privilégiées, comme celles expérimentées pendant le confinement. Nous sommes en train d'établir un répertoire des services susceptibles d'accueillir les enfants pour des travaux d'intérêt général. »

« Merci de penser à nous »

La période a permis également de rapprocher les parents de DDE-CI se réjouit Éric. « Inquiets et sans contact avec leurs enfants, ils viennent d'eux-mêmes. Et comme en ce moment nous ne pouvons pas faire d'activités au COM, nous avons plus de temps pour des séances de guidance parentale avec eux. »

Une des mamans arrive justement avec une petite dans les bras. Son aîné a cassé une boutique avec d'autres jeunes pendant le couvre-feu. Malgré la tentative de trouver une solution à l'amiable, la commerçante a appelé la police. DDE-CI lui apporte un peu de réconfort. « *Ici on nous donne des conseils sur la façon d'élever nos enfants et on nous accompagne au parquet pour avoir des nouvelles de notre fils.* » Un fils qui ne demande certainement qu'à se racheter, tout comme Désiré et Audrès. Qu'on s'intéresse à eux les touche. « *Merci de penser à nous que l'on voit comme des mauvaises personnes*, nous disent-ils, *et de nous aider à changer.* »

Sofia : « Je ne souhaite à aucun enfant ce que j'ai vécu »

Date: 8 janvier 2021



« Je ne souhaite à aucun enfant ce que j'ai vécu. Surtout si vous voyez quelqu'un à qui cela arrive ou si cela vous arrive, demandez de l'aide, ne vous taisez pas. Parce que le silence est complice de tout. » Ce sont ces mots que Sofia, jeune péruvienne de 15 ans, martèle avec force. Et courage. Avant de raconter son histoire. Sa petite enfance, elle la décrit comme belle. « J'avais tout ce dont j'avais besoin pour être heureuse : de l'amour, des amis, des jouets. » Jusqu'au jour où son père, qu'elle ne connait pas, l'enlève à sa mère. L'emmène dans une autre ville. Elle n'a que 6 ans. « J'ai compris alors que mon père était une mauvaise personne et un voleur. Une découverte douloureuse pour une petite fille. Il buvait beaucoup et dès que je demandais des nouvelles de ma mère, il me battait. »

« Il criait sur ma mère, la frappait »

Un soir de l'année suivante, son père ne rentre pas. Il s'est fait arrêter par la police, lui dit-on. Sofia est placée dans un foyer pour enfants le temps que sa mère vienne la chercher. « *J'étais affaiblie, très maigre, fatiguée... mais tellement heureuse de retrouver ma mère.* » La joie est malheureusement de courte durée. Quelques temps plus tard, son père se réinstalle avec sa mère. Rapidement, le quotidien devient invivable. Son père rentre ivre, jette ou casse le peu qu'ils ont. « *Il criait sur ma mère, la frappait, la faisait chanter en la menaçant de me kidnapper. Vous ne pouvez pas imaginer combien j'ai souffert de cette situation. Savoir que l'homme qui était mon père menaçait la vie de ma mère. »*

« C'était une façon pour moi de faire face à ma peur »

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

À plusieurs reprises, elles se rendent avec sa mère au poste de police, mais rien ne se passe. Son père, lui, promet sans cesse qu'il va changer, qu'il ne leur fera plus de mal. À chaque fois, il recommence. Sofia a constamment peur, est perdue. À 11 ans, elle quitte l'école, sa mère. Rencontre des jeunes qui vivent dans la rue et s'installe avec eux. Elle commence alors à se droguer, à voler... « Je détestais être comme ça, mais je ne savais pas comment faire autrement. C'était une façon pour moi de faire face à ma peur. Ma mère a essayé de me sortir de la rue mais j'y retournais toujours. »

Écoutée, soutenue par notre partenaire OPA Niños libres

Sofia est arrêtée plusieurs fois et placée dans des centres de réhabilitation pour mineurs, dont une fois, un an et demi. « J'ai appris à vivre dans ces lieux difficiles. Quand j'y étais enfermée, je déprimais. Je souffrais beaucoup, mais je ne le montrais pas, parce que la vie y est dure. On y rencontre toutes sortes de gens, il faut être fort, il faut être violent pour survivre. »

Lors de son dernier séjour dans l'un de ces centres, Sofia rencontre l'association OPA Niños libres, partenaire du BICE dans le cadre du <u>programme Enfance sans barreaux (EsB)</u>. Depuis, l'association l'accompagne dans une approche de résilience, l'écoute, l'aide à se réinsérer socialement. Sofia vit aujourd'hui chez sa mère. Elle dit ne plus avoir peur, vouloir arrêter la drogue, vouloir s'en sortir. Et insiste : « Je ne souhaite à aucun enfant ce que j'ai vécu. Et surtout si vous voyez quelqu'un à qui cela arrive ou si cela vous arrive, demandez de l'aide, ne vous taisez pas. »

*Ce témoignage est tiré du cahier du BICE, *Justice réparatrice et résilience : voix, témoignages, propositions*, qui sera publié prochainement.

À noter : un programme interrégional « Lutte contre la violence à l'encontre des enfants, en particulier de nature sexuelle » est également mené dans neuf pays en Amérique Latine et en Europe de l'Est.

Un projet innovant de réinsertion pour les adolescents en conflit avec la loi

Date: 3 février 2021



Partout dans le monde, la pandémie fait peser sur les plus vulnérables, dont les enfants, des risques accrus d'insécurité, de précarité, de faim et de violence. Dns ce contexte, le BICE déploie des moyens spéciaux pour soutenir une initiative ambitieuse. Un projet pilote conçu par son partenaire, la Congrégation des Tertiaires capucins (RTC), qui met en oeuvre le programme Enfance sans Barreaux (EsB) en Colombie. Son objet ? Permettre aux adolescents accompagnés dans un chemin de justice réparatrice de développer une activité génératrice de revenus dans la durée.

« L'idée d'appuyer leur insertion dans le monde du travail n'est pas nouvelle, précise Alessandra Aula, secrétaire générale du BICE. Notre partenaire leur proposait déjà des ateliers professionnels, notamment dans l'artisanat ; afin de faciliter leur réinsertion et de prévenir la récidive. Des travaux étaient ainsi réalisés dans 14 métiers différents : menuiserie, cuisine, fabrication de bijoux, couture... Mais, désormais, il s'agit d'aller beaucoup plus loin. »

Une vraie démarche entrepreneuriale

Quelque 140 jeunes entre 16 et 22 ans sont accompagnés pour acquérir leur autonomie financière. La première étape est théorique : présentation des différents métiers ; découverte de l'entreprise ; analyse de marché pour identifier les besoins et tester la viabilité des projets ; formation aux outils du marketing digital. Des entreprises solidaires, proches de notre partenaire, s'impliquent dès cette étape ; à l'issue de laquelle chaque jeune décidera de l'objet de son activité. Certains effectueront des stages professionnels, d'autres continueront leur spécialisation, et environ 35

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

lanceront directement leur entreprise. Celle-ci se concrétisera par une inscription au registre du commerce. Et un suivi rapproché de notre partenaire.

Reconquérir sa place dans la société

Pour ces jeunes qui ont eu affaire à la justice, reprendre confiance et susciter la confiance est capital. Notre partenaire prévoit donc également tout un travail de sensibilisation des communautés pour faire reconnaître ces petites entreprises et montrer que leurs jeunes responsables sont à même d'apporter un service et un savoir-faire. « Ce projet pilote va au-delà du concept, certes très important, de justice réparatrice, précise Alessandra Aula. Nous espérons que les bénéficiaires s'y impliqueront, afin que nous puissions le consolider l'année suivante et former ainsi d'autres jeunes. »

Dans le cadre du programme EsB, les RTC s'occupent chaque année d'environ 500 enfants en conflit avec la loi. Le projet pilote concerne donc un nombre significatif d'entre eux. « La plupart ont vécu des situations familiales très difficiles, ont été déscolarisés, certains sont tombés dans la drogue. Si déjà 50 % de ces jeunes acquièrent leur autonomie financière, ce sera magnifique ! J'ai bon espoir que nous y parvenions. La Congrégation existe depuis cent ans, elle est fortement ancrée dans la communauté, et peut compter sur tout un réseau d'artisans et d'acteurs économiques qui s'intéressent au projet et seront prêts à prendre les jeunes en stage. C'est vraiment une initiative remarquable ! »

L'art des marionnettes : une expérience enrichissante pour les enfants en conflit avec la loi

Date: 25 février 2021



Carlos, Maria et Eloy font partie des 34 adolescents de quatre centres ouverts de prise en charge des enfants en conflit avec la loi (SOA) à Arequipa, Cuzco et Puno à avoir participé au festival de théâtre de marionnettes organisé en ligne par OPA Niños Libres en décembre dernier*. Avec la participation de la section Justice juvénile réparatrice du ministère public de Arequipa. Une expérience « pleine d'émotions » développée au sein du programme Enfance sans barreaux (EsB) du BICE, soutenu notamment par l'AFD. L'objectif? Libérer la parole des adolescents; leur offrir un espace d'expression pour échanger sur leur histoire souvent marquée par la pauvreté, la violence, la stigmatisation; les aider à prendre conscience de la portée de leurs actes, à retrouver confiance en eux et en la société.

« Nos peurs sont tombées »

« Au début, je me sentais très nerveuse à l'idée de contribuer à l'écriture du scénario ; je ne me sentais pas en sécurité pour raconter ma vie aux autres. Mais cela a vite changé. Nous avons tous partagé nos expériences de manière simple et avec beaucoup de respect. Nos peurs sont tombées. Nous nous sentions enfin écoutés. Les marionnettes ont ensuite été un moyen de montrer à nos familles ce que nous ressentions », confie Eloy, 15 ans.

Encadrés à distance, à partir d'août 2020, par quatre professeurs de marionnettes et des éducateurs des centres, les enfants organisés en groupe ont créé des scénarios, des personnages... Et ont appris à manier l'art des marionnettes. « Les œuvres créées donnent à voir une mosaïque de sentiments, d'histoires de vie. Leur vie. On y voit aussi les circonstances qui les

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

ont mis en contact avec la loi, ainsi que leurs souffrances. Parmi elles, celles liées aux regards stigmatisants et dévalorisants portés sur eux un peu partout : dans leur famille, dans leur communauté, dans le milieu judiciaire, dans les médias. On y voit aussi quelle violence a été pour eux la justice rétributive. Et la volonté de se reconstruire autour de valeurs positives et dans le respect des autres », explique Roberto Cervantes, responsable d'OPA Niños Libres.

Création de scénarios de 10 à 15 minutes

Petit retour en arrière... Au départ du projet, plusieurs thématiques ont été proposées aux adolescents : histoires de vie, justice pour mineurs et médias, sport et expressions artistiques, famille, résilience, justice réparatrice et post-confinement. De grandes orientations autour desquelles chaque groupe a créé un scénario de 10 à 15 minutes avec 4 à 6 acteurs. « C'était très amusant. Les marionnettes nous ont aussi aidés à développer de nouvelles compétences, comme être capables de nous exprimer sans crainte, de jouer avec notre voix et de dire des choses que nous ne dirions pas sans marionnettes », précise Maria, 15 ans.

Carlos, lui, a apprécié jouer un personnage « entre la réalité et mon imagination, mon passé et mon avenir ». «Les marionnettes ont un effet positif. C'est un art divertissant et apaisant. Et puis, j'espère que les adolescents mais aussi leur famille qui ont regardé ou regarderont nos pièces s'identifieront à ce qu'ils voient et en retireront quelque chose pour eux. » Enregistrées, les représentations théâtrales ont en effet été diffusées dans toutes les institutions participantes ; avant d'être rassemblées dans un festival virtuel, afin que la communauté prenne également connaissance de cette action. Et que le travail des adolescents soit valorisé.

Participer à leur processus de réintégration sociale

« Nous sommes vraiment contents du résultat. Les adolescents, malgré le distanciel, se sont vraiment impliqués. Cela les a aidés dans leur processus de réintégration sociale ; et leur a appris des choses sur leur passé et les causes qui les ont rapprochés du conflit avec la loi. Cela leur a aussi fait prendre conscience du rôle (plus ou moins positif) joué par la famille, la communauté, les médias et le système judiciaire dans la construction de leur identité. Une très belle expérience », conclut Roberto Cervantes.

Retrouvez les captations des spectacles de marionnettes sur le facebook d'OPA Niños Libres.

*Prévue à l'origine pour être développée dans un centre fermé, cette activité a dû être repensée en raison de la pandémie et du confinement.

•

BICE - ONG de protection des droits de l'enfant Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/





BICE - ONG de protection des droits de l'enfant Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/





BICE - ONG de protection des droits de l'enfant Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/





46e session du Conseil des droits l'homme : intervention sur le Guatemala

Date: 28 mars 2021



Les impacts de la crise

-Le système pénitentiaire a suspendu les visites personnelles dans les centres de détention depuis le 16 mars 2020 pour éviter la contagion dans des lieux de détention déjà saturés. Il en résulte que les services sociaux, les programmes parentaux et la formation professionnelle offerts aux enfants et adolescents détenus ont été gravement touchés. Les enfants détenus ne peuvent pas partir et n'ont pas eu d'autres moyens de communication pour rester en contact avec leur famille. Au Guatemala, le système pénitentiaire est surpeuplé à 270% et certaines prisons fonctionnent jusqu'à 10 fois leur capacité. La pandémie du Covid-19 a exacerbé les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux et les institutions travaillant avec les enfants et les adolescents incarcérés.

-La situation de plus de 10,5 millions de personnes qui vivaient déjà dans la pauvreté avant la crise s'est aggravée. Malgré les efforts du gouvernement, par le biais entre autre du programme *Family Bonus*, de nombreuses limites ont été décelées dans l'identification des bénéficiaires, en raison notamment de l'absence d'un registre consolidé des personnes en situation de vulnérabilité.

-Les enfants et les adolescents se sont heurtés à des obstacles supplémentaires pour accéder à l'éducation en raison de la pandémie. Les programmes éducatifs en ligne et télévisés n'étaient pas accessibles à tous. 30% des foyers du pays ne disposent pas de télévision et 83% n'ont pas accès à Internet.

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde https://bice.org/fr/

Le BICE et ses organisations membres du Guatemala se sont dits préoccupés par la lenteur de la procédure judiciaire dans le cadre de l'incendie du foyer Hogar Virgen de la Asunción en 2017. 41 filles étaient décédées et les 15 survivantes ont été confrontées à des retards et des obstacles importants pour accéder à la pension qui leur a été accordée par le Congrès en 2018.

Les recommandations du BICE et de ses partenaires locaux

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Effectuer périodiquement des tests de dépistage de la Covid-19 dans les centres de détention pour enfants et adolescents afin de prendre les mesures appropriées en cas de résultats positifs.
- Libérer les enfants et adolescents emprisonnés qui ont commis des délits mineurs.
- Garantir que les activités sociales, médicales, psychologiques, parentales et de formation dans les lieux de détention et d'accompagnement sont dûment menées, dans le respect des mesures de distanciation sociale.
- Accélérer les procédures judiciaires dans le cas du Hogar Virgen de la Asunción et octroyer sans plus tarder la pension attribuée en 2018 aux survivantes.
- Mieux se remettre de la Covid-19 avec des plans spécifiques à long terme pour éliminer la violence contre les enfants à l'école, dans la famille, dans les lieux de détention, et dans d'autres contextes.